

## COMPTE-RENDU DETAILLE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

Nombre de membres en exercice : 13  
Présents et représentés : 11

L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept septembre à 20h00 les membres du Conseil Municipal de la Commune de Jonzier-Epagny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 22/09/2022, et sous sa présidence.

**Présents** : Michel MERMIN, Maire, Philippe SAUTIER, Rémi LAFOND, Anne EYCHENNE, adjoints, Stéphanie BOURNHONNET, Vincent RONAT, Florian CHAYS, Céline TARDY, Raffaële SIBIO, conseillers.

**Absents excusés** : Phil FUHRMANN et Cécile DUPARC

**Procurations** : Virginie MOURIER à Michel MERMIN et Jonathan DUPARC à Philippe SAUTIER

A été nommé secrétaire : Philippe SAUTIER

Le compte-rendu du 26 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Délégation au maire (Article L2122-22 du CGCT) – Compte-rendu :**

**DEC2022-009** : CARDIOP – Contrat d'assistance et de maintenance pour un coût de 360 € HT pour 3 défibrillateurs.

**DEC2022-010** : CDG 74 – Convention pour une mission de médiation préalable obligatoire en cas de contentieux avec les élus et/ou le personnel communal.

### **2. Commerce de proximité – liste des avenants de travaux :**

Dans le cadre de la réhabilitation du commerce de proximité, M. le Maire explique que des travaux supplémentaires ont été nécessaires au bon déroulement du chantier mais que certains lots ont, quant à eux, diminué leurs estimations initiales.

#### **1. Avenants au marché des entreprises avec plus-values :**

<b>Lots/ Entreprises</b>		<b>Montant € HT initial</b>	<b>% de variation</b>	<b>Montant € finaux</b>
<b>N° 7 FOREZ DECOR</b>	<b>Total marché</b>	<b>36 089,90 €</b>		<b>45 242.10 € HT</b>
	<b>Plus-value :</b>	9 152.20 €	<b>25.36</b>	
<b>N° 2 SER SEMINE</b>	<b>Total marché</b>	<b>78 115.96 €</b>		<b>79 994.05 € HT</b>
	<b>Plus-value :</b>	1 878.09 €	<b>2.40</b>	
<b>N° 13 GRANDCHAMP</b>	<b>Total marché</b>	<b>42 353.85 €</b>		<b>44 299.52 € HT</b>
	<b>Plus-value :</b>	1 945.67 €	<b>4.59</b>	

#### **2. Avenants au marché des entreprises avec moins-values :**

LOT /Entreprises		Montant € HT initial avant avenants antérieurs	% de variation	Montant € finaux
N°3 CBTP		166 607.15 €		163 341.67 € HT
	<b>Total marché</b>			
	<b>Moins-value</b>	-5 445.48 €	<b>-1.96%</b>	
N° 11 COULLOUX		58 248.00 €		51 863.00 € HT
	<b>Total marché</b>			
	<b>Moins-value</b>	-6 385.00 €	<b>-10.96%</b>	

L'assemblée, à l'unanimité,

- Approuve les avenants aux travaux tels que proposés ci-dessus.
- Précise que le montant total des plus-values et moins-values s'élève à **5 475.48 € HT** soit **6 570.57 € TTC**.

Les honoraires de l'architecte seront votés lors du prochain conseil municipal.

### **3. Taxe d'aménagement :**

M. le Maire rappelle qu'une modification du PLU est en cours afin principalement de limiter la construction de logements sur la commune. Il précise ainsi, qu'un secteur a été classé en périmètre d'étude par délibération en date du 26/04/2022 du fait d'une densification particulière. Les infrastructures existantes, en particulier les voiries et réseaux, ne sont pas adaptées à cette dynamique, compte-tenu de leur dimensionnement. Des travaux ou renforcements seront nécessaires. Ces évolutions induiront également des besoins en équipements scolaires, périscolaires et sportifs, ils sont à prendre en compte.

Un programme d'amélioration des infrastructures est donc nécessaire.

Les besoins d'équipements scolaires induits par de nouveaux développements résidentiels sont à considérer, sans pouvoir être évalués précisément à ce stade. De même, un projet d'aire de jeux multi-sports est à l'étude pour permettre aux habitants d'habitats collectifs de bénéficier d'activités en extérieur.

Au regard des investissements nécessaires et des besoins de financement associés pour la Commune, M. le Maire propose d'instaurer une taxe d'aménagement à taux majoré (15%) sur les parcelles B 840, 841, 842, 1065, tels que délimités au Plan Local d'Urbanisme approuvé en novembre 2017.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **4. Congrès des Maires et des Adjointes – prise en charge du transport et des billets d'entrée au salon :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Congrès des Maires se tient à Paris annuellement. Il précise que le Maire peut être accompagné de ses adjoints.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve la prise en charge du voyage par la commune pour les cinq élus qui se rendront à Paris et décide de rembourser à Mme MOURIER les frais de

transport correspondants pour un montant de 540.40 €. Le règlement à l'Association des Maires des cinq entrées au congrès des Maires sera également pris en charge par la commune.

## **5.Divers :**

### **5.1 Vocations intercommunales**

Tram : Inauguration du démarrage des travaux et réunion publique le 13/10/2022.

CCG : Information sur la réception des rapports d'activité, sur l'eau, assainissement et déchets : ces différents documents sont consultables en mairie.

Inauguration laboratoire BIOVAL : Basé à la Maison de santé du Vuache, ce laboratoire accueille beaucoup de patients (environ 70 prélèvements par jour) mais manque de personnel notamment des infirmiers.

### **5.2 Urbanisme**

Pénalités Forez Décor : M. le Maire explique que des difficultés ont été rencontrées avec cette entreprise sur le chantier en dehors du surcoût sur le chantier pour un montant de 11 238 € de frais supplémentaires liés à l'humidité, à savoir :

- finitions qui seront à reprendre par le peintre
- retard sur le chantier pénalisant les autres entreprises.

Le coût final pour ce lot a été revalorisé à 46 200 €HT au lieu des 36 000 € HT prévus initialement.

La commune a dû faire appel à une autre entreprise, pour finir les travaux.

Pour toutes ces raisons évoquées, M. le Maire explique qu'il est possible d'appliquer une pénalité financière à cette entreprise.

Elle peut s'élever à 22 000 €, cependant, M. le Maire propose de leur appliquer une indemnité d'un montant de 15 000 €.

L'assemblée, à la majorité, 5 voix contre (volonté d'appliquer un montant de 22 000 €) et 6 voix pour, décide d'appliquer une pénalité de 15 000 € à l'entreprise Forez Décor.

PLU : Suite à la réunion publique relative à la modification du PLU, en date du 24 juin dernier, aucune remarque de la population n'a été formulée. Ainsi le cabinet URBEO va poursuivre la procédure.

Projet immobilier au chef-lieu : Jean Cœur Promotion et IMOTIS, sont deux promoteurs souhaitant effectuer un projet commun au chef-lieu sur deux parcelles. Leurs premières propositions comptaient 42 logements puis 30, ces deux projets ont été refusés par la commune, estimant le nombre de logements trop importants.

Des élus se posent la question de la sécurité de l'accès dans ce secteur, avec une sortie qui donnerait au niveau du passage piétons sur-élevé et sont réticents face à un tel projet et une arrivée de population.

Arrivée de Philipp FURHMANN.

M. le Maire rappelle que ce secteur est en zone U et que nous ne pouvons pas les bloquer, la commune propose sur ce secteur un projet type « Carrés d'Amalia » avec 5 blocs soit un total de 23 logements (dont 3 sociaux).

La commune aimerait également l'installation d'une crèche dans ce bâti. Cette compétence relève du service « petite enfance » à la CCG questionnée sur cette éventuelle implantation. La CCG en réponse, estime qu'une crèche publique n'est pas un choix pertinent car Jonzier se trouve en bout de secteur et que même la crèche de Savigny rencontre des soucis pour

remplir la sienne notamment le mercredi. Les problèmes de recrutement de personnel dans ce secteur également confortent cette justification. Cependant, la CCG préconise l'installation d'une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) qui serait un choix plus judicieux.

Un courrier sera fait en ce sens aux promoteurs Jean Cœur Promotion et IMOTIS à savoir un nombre maximum de 23 logements ainsi que l'implantation d'un local destiné à un service de petite enfance type crèche ou MAM.

#### OAP GUERRAZ :

IMODEC, promoteur du projet immobilier Bellorizon, propose à la commune de faire une proposition selon les souhaits de la commune dans l'OAP GUERRAZ.

#### **Instruction des dossiers :**

##### **Certificat d'urbanisme :**

- Sarl NOTA FRONTIERE : BASTE/BERROD : vente 60 lotissement les Tirées – B 1211
- Me DAMAS-MATERNE : CHATEL/GIET : vente les Carrés d'Amalia – B 1327 et 713
- Me BOREY : Vente LETOURNEUR : 270 Route du Champ à la Moine – B 1444  
Vente RIGOT/MANCEAUX : 954 Route de Vigny – B 363  
Vente RIGOT/MANCEAUX : 954 Route de Vigny – B 1111, 1112 et 1114 –  
les élus attirent leur attention sur le passage de la rivière.

##### **Déclarations préalables :**

- AUTELLET M. : Route du Champ à la Moine – installation de panneaux solaires – B 1684 – avis favorable.
- ROCHE R. : 90 Lotissement Les Tirées – fermeture de l'appentis. Le dossier est incomplet, demande de pièces complémentaires.
- CHAYS F. : rafraichissement de façades \_ 1289 Route d'Epagny - avis favorable.
- ENERGIE ET DISTRIBUTION – ENEDIS : Poste de transformation électrique – 59 Route de Chez Cotin - avis favorable à la majorité, une abstention.

##### **Modification permis de construire :**

- RICHARD C. : Route du Devin – Diverses modifications : pose de velux, piscine supprimée, ajout de clôtures, pose bardage en métal – avis favorable sous réserve de la décision du service instructeur.

### **5.3 Point sur le fonctionnement des commerces :**

Boulangerie le Fournil Jonziérois : M. et Mme AUDOIN, exploitants, confrontés à des problèmes de gestion de personnel ont décidé de réduire leur production notamment la partie « pâtisserie ». Les horaires ont été modifiés avec une ouverture du lundi au vendredi (fermeture le mercredi), puis les samedi et dimanche jusqu'à 12h30.

PROXI : L'épicerie a ouvert ses portes le 3/09/2022. La commune propose de réduire les loyers de 50 % sur les mois de septembre et octobre, les locaux n'étant pas totalement fonctionnels.

#### Auberge communale La Goutte d'Or :

Sortie de CélineTARDY.

M. le Maire informe l'assemblée de la modification des horaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022. M. LAUVERGNE, gérant, pour des raisons de pénuries de personnel, frais énergie, hausse des coûts, a décidé de fermer l'auberge le week-end pendant la période hivernale. Il organisera une soirée à thème un samedi soir par mois.

Les élus regrettent ce choix et ne sont pas favorables à la fermeture totale du samedi. Des solutions doivent être trouvées afin que l'auberge reste un lieu de vie et de convivialité au sein du village le week-end. Un courrier sera fait en ce sens.

Entrée de Céline TARDY.

#### **5.4 Social – Scolaire - Communication :**

Terrain multi-sports : Le SIVU du complexe sportif doit dans un premier temps se positionner sur son choix de « deuxième terrain » (grandeur, emplacement), pour ensuite penser à l'implantation du terrain pour les jeunes. Plusieurs possibilités seront présentées lors d'un prochain conseil municipal selon la décision du SIVU. Une plate-forme de 1 000 m<sup>2</sup> sera nécessaire.

Octobre rose : soirée concerts : samedi 1<sup>er</sup> octobre et marche/parcours VTT : 9 octobre 2022 matin.

Sécurité : Un rappel doit être fait aux parents concernant le sens de circulation de l'accès à l'école. Le panneau « ACCES ECOLE » sera remis devant le lotissement les Tirées également pour rappel.

SHCB : Une augmentation des tarifs de 17%, au 1<sup>er</sup> septembre 2022, a été annoncée par notre prestataire de restauration. Un rendez-vous avec SHCB, la commission scolaire et les élus doit être organisé.

MJC : Un projet de création d'un service jeunesse par la MJC du Vuache est en cours avec le recrutement de deux éducateurs pour occuper les 12-15 ans sur les 9 communes. Une réunion de présentation aux communes concernées est fixée le 20/10/2022. Le coût participatif pour la commune est estimé à 3 000 € avec un engagement sur 3 ans. Sur le principe, les élus émettent un avis favorable sur ce projet.

#### **5.5 Travaux – Environnement :**

Hangar communal : installation d'un plancher de 15 m<sup>2</sup> par les employés communaux pour entreposer du matériel (coût : 2 500 € de fournitures).

Réfection Route de la Grotte : un renforcement est prévu, la route se dégradant sensiblement.

Auberge communale : pose d'une barrière, fabriquée par l'entreprise COULLOUX, par les employés sur la terrasse (coût : 2 000 € de travaux)

Salle des fêtes : remboursement de 13 000 € par l'assurance suite aux dégâts causés par l'effraction au printemps dernier.

Ecole : Achat prévu d'un banc autour du marronnier (coût : 2 000 €).

Entretien des bacs à graisse : proposition par la société Hominal : forfait de 350 € + 650 €/m<sup>3</sup> de dépotage.

Logements communaux : Le remplacement des portes d'entrées est prévu.

Sécurité de Vigny :

Hydrétudes : un rendez-vous est fixé avec cette société le 4/10 à 9h en mairie pour relancer le dossier. Pour rappel, trois tranches sur cette montée de Vigny. Pour des raisons budgétaires les premiers travaux seront effectués sur la première tranche à savoir du rond-point jusqu'à la fruitière.

Stockage rabotage : La mairie a reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires suite à une plainte déposée directement pour l'entrepôt de rabotage au hangar communal. Un rendez-vous est fixé avec la DDT.

Fibre : Suite à une réunion d'information du SYANE, le déploiement de la fibre à Jonzier-Epagny est prévu dans le courant du premier semestre 2023.

Nettoyage de la planète : Il a eu lieu à Jonzier le 24 septembre dernier : 20 participants ont ramassé 500 litres de déchets.

Echangeur de Viry : Suite à la dernière réunion sur ce sujet, il en ressort le faible taux de participation de la part des élus et un statut quo...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

**Le Maire**  
**M. MERMIN**

**Le secrétaire de séance**  
**Philippe SAUTIER**

**Signé**